



## LA CHARTE DU CLUB ET DU LICENCIE SAISON 2024/2025

### Joueurs, joueuses, parents,

En signant une licence à l'Espérance Sportive de Cantenay-Epinard (ESCE), vous adhérez à une association loi 1901, gérée essentiellement par des bénévoles. La charte du club et du licencié est un ensemble de valeurs morales, de droits et de devoirs visant à une meilleure cohésion de vie au sein du club. Elle engage les dirigeants, les joueurs et les parents dans l'acceptation et le respect de celle-ci.

### Le club

L'ESCE est affiliée au Comité Départemental de Basket-Ball 49 ainsi qu'à la Fédération Française de Basket-Ball. Ces deux organismes sont garants de notre bonne pratique du basket. Ils fixent les règlements et organisent les différentes compétitions. Chaque club s'engage à les respecter. L'ESCE souhaite développer des valeurs d'accueil, de respect, de politesse, de fair-play et de transmission de savoir ; l'objectif étant de prendre du plaisir à jouer au basket dans un cadre familial, ludique et compétitif. Le bureau, les dirigeants et les membres des différentes commissions sont composés de bénévoles. Ils sont renouvelés chaque année lors de l'assemblée générale ; chaque licencié ou parents de licencié peut l'intégrer. Le club a aussi un salarié qui assure l'encadrement des entraînements et la progression sportive des licenciés. Les locaux (salle de sports) sont mis à disposition par les mairies. Nous la partageons avec d'autres associations de la commune. Le matériel utilisé (jeux de maillots, ballons, chasubles, matériel d'entraînement) est la propriété du club.

### Les dirigeants bénévoles s'engagent à :

1- Mettre à disposition les moyens techniques et humains nécessaire à la pratique optimale du basket :

- Aux entraînements :

- assurer l'encadrement de l'équipe avec le matériel adapté.
- respecter les horaires, prévenir les licenciés de toutes modifications.

- Aux matchs :

- assurer l'encadrement de l'équipe
- assurer l'encadrement du match (responsable de salle, arbitre et table de marque).
- Fournir les maillots et les ballons.

2- Organiser les plannings des entraînements et des rencontres selon l'organisation fixée par le Comité Départemental de Basket-Ball 49. Nous assurons la diffusion de ces informations via le site du club, les mails et un affichage à la salle de sports.

3- Accompagner les jeunes qui le souhaitent vers les différentes formations proposées par le comité (entraîneur, arbitre, animateur mini-basket ou dirigeant...).

### Le licencié s'engage à :

- 1- Participer de manière assidue aux entraînements et aux matchs durant toute la saison, en tenue adéquate pour la pratique de mon sport (chaussures de basket, boissons individuel, absence de bijoux, tenue fournie par le club pour les matchs), et en respectant les horaires.

- 2- Prévenir l'entraîneur ou le coach en cas d'absences qui doivent rester exceptionnelles et justifiées. Le basket est un sport collectif, toute absence peut pénaliser mon équipe.
- 3- Être respectueux :
  - des choix de mon coach et des dirigeants, des décisions des arbitres.
  - des adversaires, des règles du fair-play qui régissent le sport, ne pas avoir de propos ou de gestes déplacés avant/pendant/après la rencontre.

**Le club se réserve le droit d'appliquer des sanctions en cas de comportement déplacé ou inapproprié.**

- 4- A se former à l'arbitrage, en participant aux différentes formations qui seront proposées par le club ou par le comité, dès les catégories U13.

**La formation à l'arbitrage est une obligation pour chaque licencié.**

- 5- Participer à la vie du club :

- en étant présent lors des convocations de table ou d'arbitrage. En cas d'impossibilité, il est impératif de se faire remplacer. L'arbitrage fait partie intégrante de la formation du joueur.

**Le non respect des convocations à la table ou à l'arbitrage entraînera la suspension au match suivant.**

- en prenant part aux opérations et manifestations organisées par le club.

**Les parents de licenciés s'engagent à :**

- 1- Prendre connaissance des horaires et les respecter.
- 2- Prendre soin des équipements mis à disposition et d'assurer l'entretien des maillots en fonction du calendrier fixé par le club.
- 3- Respecter les choix techniques des dirigeants et du coach.
- 4- Venir soutenir et encourager les enfants dans un esprit sportif. Ne pas donner de consignes à la place du coach, respecter ses décisions et ne pas intervenir sur le banc de touche pendant toute la durée du match. Respecter les arbitres et l'équipe adverse.
- 5- Respecter le planning de table de marque, assurer la tenue du bar et fournir le goûter d'après match selon le planning fixé par le club. En cas d'impossibilité, il est impératif de se faire remplacer.
- 6- Respecter le planning de transport en effectuant le déplacement avec toutes les responsabilités que cela engage. Le départ et le retour sont prévus à la salle de sport. En cas d'impossibilité, il est impératif de se faire remplacer.
- 7- Participer à la vie du club en prenant part aux différentes manifestations organisées par le club.
- 8- Être présent à l'assemblée générale.

**BONNE SAISON SPORTIVE 2024-2025**